

SOCIETE ANONYME COURBET

Société anonyme au capital de 225 000 euros
Siège social : 59, Avenue Victor Hugo – 75016 PARIS
552 108 540 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** **EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

K & A

KAUFMANN & ASSOCIES

8, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

Tél. : 01.45.62.01.17

Fax : 01.45.62.01.18

E-Mail : ekaufmann@k-a.fr

Aux actionnaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOCIETE ANONYME COURBET relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Les comptes courants au 30/06/2019 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le traitement des opérations financières entre la société, ses principaux actionnaires et sa filiale.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 décembre 2019.

KAUFMANN & ASSOCIES

Représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Kaufmann', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Emmanuel KAUFMANN
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1		1	1			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	1		1	1			
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	2 407 387	2 323 361	84 026	251 630	167 603	66.61
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités				1 621	1 621	100.00	
Charges constatées d'avance (3)	8 819		8 819	1 973	6 846	346.96	
Total III	2 416 207	2 323 361	92 846	255 224	162 379	63.62	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 416 208	2 323 361	92 847	255 225	162 379	63.62	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

2 405 704

COURBET

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2019	30/06/2018	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 225 000)	225 000	225 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 840	20 840		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	22 500	22 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 305 463	1 909 403	396 060	20.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	609 067	396 060	213 007	53.78
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	2 646 189	2 037 122	609 067	29.90	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	36 153	36 153		
	Provisions pour charges				
	Total III	36 153	36 153		
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 674 041	2 238 864	435 177	19.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 876	13 171	10 704	81.27
	Dettes fiscales et sociales	4 966	4 159	807	19.39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	2 702 883	2 256 195	446 688	19.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		92 847	255 225	162 379	63.62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

101 206 17 331

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	Euros	%		
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			30 337	13 953	16 384	117.43	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 532	1 413	1 118	79.11	
Salaires et traitements			24 000	19 000	5 000	26.32	
Charges sociales			9 041	7 116	1 925	27.05	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1		1		
Total des Charges d'exploitation (II)			65 910	41 482	24 428	58.89	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			65 910	41 482	24 428	58.89	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	27 808		28 230		422	1.50
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	27 808		28 230		422	1.50
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	557 235		366 126		191 109	52.20
Intérêts et charges assimilées (4)	13 729		16 682		2 953	17.70
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	570 964		382 808		188 157	49.15
2. Résultat financier (V-VI)	543 156		354 578		188 579	53.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	609 067		396 060		213 007	53.78
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	27 808		28 230		422	1.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	636 875		424 290		212 585	50.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	609 067		396 060		213 007	53.78

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

27 808 28 230
13 290 16 682
COURBET

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En date du 29/09/2018, la société PADIR consent à la société COURBET un prêt d'un montant de 73 300.00 Euros auquel s'ajoute les intérêts pour une durée de cinq ans.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1		
TOTAL	1		
TOTAL GENERAL	1		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			1	1

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	36 153				36 153
TOTAL	36 153				36 153

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	1 766 126	557 235			2 323 361
TOTAL	1 766 126	557 235			2 323 361
TOTAL GENERAL	1 802 278	557 235			2 359 514
Dont dotations et reprises financières		557 235			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	266	266	
Groupe et associés	2 405 704	0	2 405 704
Débiteurs divers	1 418	1 418	
Charges constatées d'avance	8 819	8 819	
TOTAL	2 416 207	10 503	2 405 704

2

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	72 365	72 365		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 876	23 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 131	4 131		
Autres impôts taxes et assimilés	835	835		
Groupe et associés	2 601 677	0	2 601 677	
TOTAL	2 702 883	101 206	2 601 677	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.0354	6 350 033			6 350 033

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les comptes courants au 30/06/2019

La société a une dette envers la société LAUREAN qui s'élève à 1 325 K€ additionnée des intérêts pour un montant de 13 K€.

La société a une créance de 2 378 K€ additionnée des intérêts pour un montant de 28 K€ avec sa filiale, la société EDITIONS DE L'HERNE provisionnée à hauteur de 2 323 K€.

La recouvrabilité e la créance sur la société les EDITIONS DE L'HERNE dépend du soutien apporté par son actionnaire et par le gérant non associé de la société.

En effet, le soutien de sa filiale les EDITIONS DE L'HERNE se traduit :

- directement par l'existence d'un compte courant créditeur de 314 K€ au 30/06/2019 dans les comptes de la société EDITIONS DE L'HERNE.
- indirectement par des apports en compte courant pour un total de 1 263 K€ au 30/06/2019 (dont 356 K€ versé sur l'exercice 2018/2019) au profit de la société COURBET pour le soutien de sa filiale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Litiges

Concernant l'affaire BOUYGUES BATIMENTS, aucune exécution n'a été formulée, la société maintient donc la provision pour risque par prudence pour un montant de 36 K€.

Au cours de l'exercice, la société a fait l'objet d'une vérification comptable de la DGFIP pour la période du 01/07/2015 au 30/06/2018 portant sur le réhaussement des dotations pour provision pour dépréciation.

Cette vérification s'est traduit par une proposition de rectification afin de modifier le montant de certaines impositions ce qui a été acceptée par la société.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
Intérêts des comptes courants d'associés	27 808
Total	27 808

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts des comptes courants d'associés	13 290
Fournisseurs factures non parvenues	23 876
CFE	38
Total	37 204



ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Honoraires	8 646		
Locations immobilières	173		
Total	8 819		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	13 290	27 808
Dont entreprises liées	13 290	27 808

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL EDITIONS DE L'HERNE - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	100 000	2 423 360	100,00	1	1	2 405 704		281 728	374 787	

Handwritten mark resembling a stylized 'L' or 'b'.